

La Déclaration de Projet de Travaux (DT)

Lorsque des travaux sont envisagés à proximité de réseaux aériens, souterrains ou subaquatiques, [le décret DT-DICT](#) impose la réalisation d'une Déclaration de projet de Travaux ([Cerfa n° 14434*02](#)), appelée également DT. Depuis le 1er juillet 2012, elle remplace la DR (Demande de Renseignements).

Cette démarche, encadrée par le [Code de l'Environnement, de l'article L554-1 à L554-5](#), a permis ces dernières années de réduire le nombre de dommages sur les ouvrages.

Le rôle du responsable de projet

Avant de débuter des travaux à proximité de réseaux, [le responsable de projet](#) (Maître d'ouvrage) ou son représentant (Maître d'œuvre) doit réaliser une Déclaration de Projet de Travaux (DT).

La DT a pour objet de :

- Vérifier la compatibilité technique du projet avec les réseaux existants et sa viabilité financière.
- Connaître les recommandations techniques de sécurité qui devront être appliquées pendant et après les travaux.
- Prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le dossier de consultation des entreprises ou dans le marché de travaux.

NB : Dans certains cas, la réglementation prévoit la réalisation d'une [DT-DICT conjointe](#).

Les délais à respecter

Par voie dématérialisée, les exploitants sont tenus de répondre à la DT dans un délai de 9 jours (jours fériés non compris) après la date de réception de la DT.

Si l'envoi de la DT est effectué par voie non dématérialisée (fax, mail, courrier postal), ce délai est porté à 15 jours (jours fériés non compris).

Les étapes de la DT

Étape 1 : Le responsable de projet réalise sa DT en ligne.

Il peut effectuer ces démarches en obtenant le formulaire et la liste des exploitants de réseaux sur : www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr (voir NOTICE p3)

Étape 2 : Les exploitants répondent à la DT dans le délai prévu. Ils envoient un récépissé avec les plans détaillant l'emplacement des tronçons du réseau et leur classe (A, B ou C). Ils doivent également indiquer si le réseau va subir des modifications ou des extensions sous 3 mois. En absence de plan, l'exploitant doit proposer un rendez-vous sur site afin d'apporter le plus d'informations possible sur la localisation de ses ouvrages.

Étape 3 : Le responsable de projet lance des [investigations complémentaires \(IC\)](#) pour les réseaux de classe B ou C (cas des réseaux sensibles pour des travaux importants en unité urbaine).

Étape 4 : Il transmet le dossier de consultation des entreprises (DCE) comprenant les DT, les récépissés avec plans et les résultats des investigations complémentaires aux entreprises de travaux qui répondent au marché.

Étape 5 : L'entreprise de travaux est choisie et le marché est signé. La préparation des travaux va pouvoir débuter. Si le marché n'est pas signé dans les trois mois à compter du numéro de consultation fourni pour la DT, la déclaration n'est plus valable et doit être renouvelée.

Le n° de référence de la DT est indispensable à l'exécutant de travaux à l'élaboration de la DICT.

L'envoi de la DT par le responsable de projet et celui de la DICT par l'exécutant de travaux peuvent être réalisés en parallèle : il n'est pas nécessaire d'attendre les réponses de la DT pour établir la DICT.

La réponse de l'exploitant à la DT n'est pas facturable.

Les réponses à la DT permettent au responsable de projet d'apprécier la faisabilité du projet, de prendre en compte la sécurité des personnes et des biens, d'identifier les contraintes inhérentes aux réseaux avoisinants et d'assurer la qualité des travaux.

Après analyse des éléments fournis en réponse à la DT, le responsable de projet prévoit le cas échéant des investigations complémentaires ou des opérations de localisation préalablement aux travaux ainsi que les clauses techniques et financières lorsqu'elles sont nécessaires dans le marché de travaux.

La Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT)

L'exécutant des travaux

L'exécutant des travaux consulte le guichet unique **en utilisant le numéro de la DT transmis par le responsable de projet**. Ce numéro comporte une clef à deux caractères alphanumériques permettant à l'exécutant des travaux de récupérer les informations issues de la DT.

Si le responsable de projet n'a pas établi de DT en phase étude du projet, et sur demande de celui-ci seulement, nous pouvons élaborer la DT, en son nom et pour son compte (réalisé par un salarié CONFLUENCE détenant l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux niveau concepteur et via notre prestataire DICT.FR, partenaire CONFLUENCE depuis novembre 2012).

Tous les exécutants de travaux, qu'ils soient chargés des travaux, des investigations complémentaires ou des opérations de localisation avec fouilles, qu'ils soient sous-traitants ou bien membres d'un groupement, **doivent obligatoirement établir leur DICT** sous leur responsabilité.

Dans sa déclaration, l'exécutant des travaux décrit le plus précisément possible les natures et techniques des travaux susceptibles d'avoir un impact sur les ouvrages situés dans ou à proximité de l'emprise des travaux.

Tous les exploitants sont obligés de répondre sous leur responsabilité à la DICT, qu'ils soient concernés ou non concernés, au maximum dans les 7 jours (ou 9 jours pour une DICT non dématérialisée ou une DT-DICT conjointe et dématérialisée, ou 15 jours pour une DT-DICT conjointe et non dématérialisée), jours fériés non compris, suivant la date de réception de la déclaration. Les exploitants doivent répondre et fournir tous les renseignements en leur possession sur l'emplacement de leurs réseaux existants dans la zone d'emprise des travaux avec le maximum de précision possible ainsi que les recommandations techniques particulières adaptées au projet déclaré.

NOTICE EXPLICATIVE DT/DICT :

https://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr/gu-presentation/userfile?path=/fichiers/textes_reglementaires/Notice_explicative_cerfa.pdf

<https://www.reseaux-et-canalisation.s.ineris.fr/gu-presentation/construire-sans-detruire/teleservice-reseaux-et-canalisation.s.html>

Se créer un compte si 1^{ère} connexion ou se connecter à son compte déjà existant :



| | | | |
|--|--|---|--|
| CRÉER UN COMPTE DÉCLARANT | COMPTE EXISTANT | | |
| <p>Pour créer un compte déclarant, remplissez le formulaire ci-dessous. Une adresse de messagerie ne peut être utilisée que par un seul compte déclarant. Conservez bien votre réponse à la question secrète, elle vous sera utile en cas de perte de votre mot de passe.</p> <p><input checked="" type="radio"/> Responsable de projet/Maitre d'ouvrage <input type="radio"/> Entreprise de travaux</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;"> <p>Informations compte</p> <p>Courriel * : <input type="text"/></p> <p>Civilité * : <input type="text" value="M."/> <input type="text"/></p> <p>Nom * : <input type="text"/></p> <p>Prénom * : <input type="text"/></p> <p>Tél. * : <input type="text"/></p> <p>Fax : <input type="text"/></p> <p>Mot de passe * : <input type="password"/></p> <p>Confirmation * : <input type="password"/></p> <p>Question secrète * : <input type="text"/></p> <p>Réponse * : <input type="text"/></p> </td> <td style="width: 50%;"> <p>Informations société</p> <p>Société : <input type="text"/></p> <p>Numéro de SIRET : <input type="text"/></p> <p>N° : <input type="text"/></p> <p>Voie : <input type="text"/></p> <p>Lieu-dit/BP : <input type="text"/></p> <p>Complément : <input type="text"/></p> <p>Code postal * : <input type="text"/></p> <p>Commune * : <input type="text"/></p> <p>Pays * : FRANCE</p> </td> </tr> </table> <p style="text-align: right;"><input type="button" value="VALIDER"/></p> | <p>Informations compte</p> <p>Courriel * : <input type="text"/></p> <p>Civilité * : <input type="text" value="M."/> <input type="text"/></p> <p>Nom * : <input type="text"/></p> <p>Prénom * : <input type="text"/></p> <p>Tél. * : <input type="text"/></p> <p>Fax : <input type="text"/></p> <p>Mot de passe * : <input type="password"/></p> <p>Confirmation * : <input type="password"/></p> <p>Question secrète * : <input type="text"/></p> <p>Réponse * : <input type="text"/></p> | <p>Informations société</p> <p>Société : <input type="text"/></p> <p>Numéro de SIRET : <input type="text"/></p> <p>N° : <input type="text"/></p> <p>Voie : <input type="text"/></p> <p>Lieu-dit/BP : <input type="text"/></p> <p>Complément : <input type="text"/></p> <p>Code postal * : <input type="text"/></p> <p>Commune * : <input type="text"/></p> <p>Pays * : FRANCE</p> | <p>Courriel : <input type="text"/></p> <p>Mot de passe : <input type="password"/></p> <p style="text-align: right;"><input type="button" value="VALIDER"/></p> |
| <p>Informations compte</p> <p>Courriel * : <input type="text"/></p> <p>Civilité * : <input type="text" value="M."/> <input type="text"/></p> <p>Nom * : <input type="text"/></p> <p>Prénom * : <input type="text"/></p> <p>Tél. * : <input type="text"/></p> <p>Fax : <input type="text"/></p> <p>Mot de passe * : <input type="password"/></p> <p>Confirmation * : <input type="password"/></p> <p>Question secrète * : <input type="text"/></p> <p>Réponse * : <input type="text"/></p> | <p>Informations société</p> <p>Société : <input type="text"/></p> <p>Numéro de SIRET : <input type="text"/></p> <p>N° : <input type="text"/></p> <p>Voie : <input type="text"/></p> <p>Lieu-dit/BP : <input type="text"/></p> <p>Complément : <input type="text"/></p> <p>Code postal * : <input type="text"/></p> <p>Commune * : <input type="text"/></p> <p>Pays * : FRANCE</p> | | |
| | <p>MOT DE PASSE OUBLIÉ</p> <p>Veuillez saisir votre adresse de messagerie.</p> <p>Courriel * : <input type="text"/></p> <p style="text-align: right;"><input type="button" value="OK"/></p> | | |

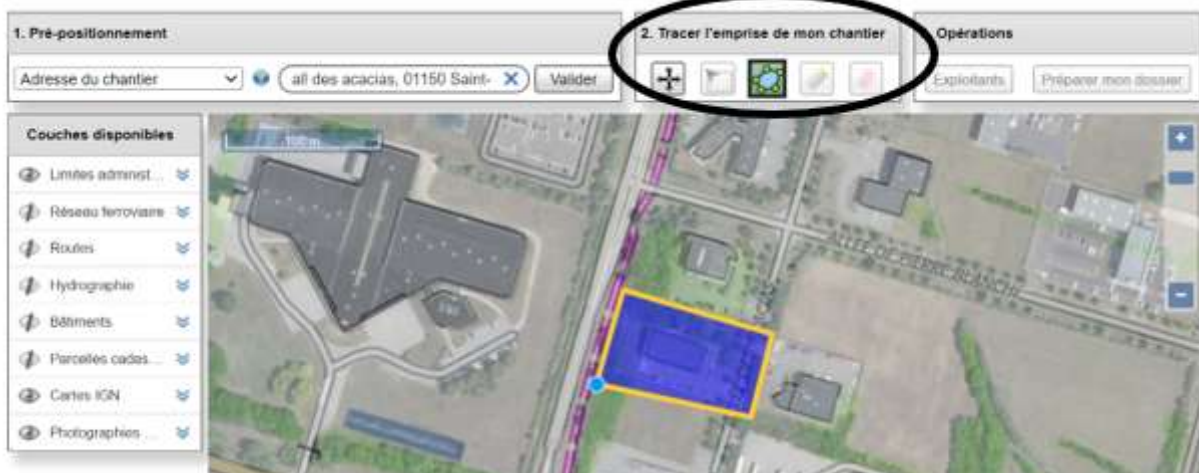
Une fois connecté à son compte → Outils / Tracer votre emprise de chantier



Vous pouvez indiquer l'adresse du projet ou les coordonnées GPS



Puis vous pouvez tracer votre emprise correspondant à l'endroit du projet (clic sur l'icone  puis clic sur chaque angle du polygone et double clic quand vous avez terminé et clic à nouveau sur l'icone )





Vous avez alors accès à la liste des exploitants correspondant à l'emprise :

3. Opérations

Exploitants

Préparer mon dossier

Liste des ouvrages

Liste des exploitants à contacter - 8 résultats

| Catégorie | Classe | Positionnement | Société, Agence | CP | Commune | Tél. Urgence | Fax. Urgence | Tel. Endom. |
|-----------|-------------------|----------------|--|-------|-----------------|--------------|--------------|-------------|
| S | GAZ | - | GrDF URG SIRHO- NORD CHEZ PROTYS P0466 | 27091 | EVREUX CEDEX 9 | 0810300360 | | 0247857444 |
| S | ELEC HORS TBT | - | ENEDIS-DRSIR-EXPLOITANT LYON VIENNE CHEZ PROTYS P0121 | 27091 | EVREUX CEDEX 9 | 0181624701 | | 0176614701 |
| NS | FIBRES & ELEC TBT | - | SYNDICAT MIXTE DE LA PLAINE DE L AIN (S.M.P.A) Service Technique | 69134 | DARDILLY CEDEX | 0686387264 | 0474615101 | 0474465418 |
| NS | ASSAIN | SOU | VEOLIA EAU REGION CENTRE EST CHEZ SOGEDATA Portes de Lyon | 69134 | DARDILLY CEDEX | 0969323458 | | 0969323458 |
| NS | EAU | SOU | VEOLIA EAU REGION CENTRE EST CHEZ SOGEDATA Portes de Lyon | 69134 | DARDILLY CEDEX | 0969323458 | | 0969323458 |
| NS | FIBRES & ELEC TBT | - | Orange H3 Orange DT/DICT | 69134 | DARDILLY CEDEX | | | 0810300111 |
| NS | EAU | - | SAUR CENTRE EST ISERE | 69134 | DARDILLY CEDEX | | | 0457385009 |
| NS | FIBRES & ELEC TBT | MIX | SIEA | 01006 | Bourg en Bresse | | | 0474450907 |

Vous pouvez alors cliquer sur « PREPARER MON DOSSIER »

Validation de l'emprise du chantier

Mon dossier de consultation concerne :

- Une DT (Déclaration de Projet de Travaux)
 Une DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

Numéro de consultation de la DT

Ce numéro vous est fourni par le téléservice

- Une DT/DICT conjointe
 Un Avis de Travaux Urgents

Annuler le tracé de mon chantier

Suivant

Vous remplissez toutes les informations demandées concernant le projet,

⇒ aide : https://www.reseaux-et-canalizations.ineris.fr/gu-presentation/userfile?path=/fichiers/textes_reglementaires/Notice_explicative_cerfa.pdf

⇒ ou en cliquant sur « Notice explicative »

Déclaration de Travaux - DT

Les données pré-remplies de votre DT seront automatiquement saisies dans vos formulaires CERFA de déclaration et resteront modifiables. Nous vous rappelons que pour finaliser votre dossier vous devez envoyer vos déclarations aux exploitants concernés.

Notice explicative

puis cliquez sur **TERMINER** (s'il ne se passe rien, bien vérifier si toutes les zones obligatoires sont remplies)

Création

Votre dossier a été créé. Vous recevrez un courriel de confirmation avec le lien de téléchargement dans quelques instants.

OK

Un n° de DT est alors fourni (ex : Dossier n° consultation 2020082501351TKX) → à transmettre à l'entreprise de travaux afin qu'elle puisse lancer, grâce à ce numéro, les DICT correspondantes.

Vous réceptionnez alors un mail de « nepas-repondre@reseaux-et-canalizations.ineris.fr » avec un lien de téléchargement. (Peut être dans vos SPAMS). Vous devez envoyer à chaque exploitant, par le moyen référencé, un formulaire de DT rempli avec son emprise.